

Mars 2021

L'info-parents

Masque de procédure

Le masque de procédure pédiatrique est maintenant obligatoire pour tous les élèves (sauf pour le préscolaire) lorsqu'ils circulent dans l'école, dans l'autobus, au service de garde et en classe. Les élèves recevront un masque de procédure le matin au début de la première période et un autre au retour du dîner. Donc, l'école fournira deux masques par jour. Ils reviendront à la maison avec leur masque de procédure remis en après-midi à l'école.

Voici la procédure pour cette nouvelle mesure :

- Le matin, votre enfant arrivera à l'école avec le masque de procédure remis la journée précédente en début d'après-midi (nous lui en donnerons un propre dès son arrivée en classe).
- Nous vous demandons de lui remettre un sac réutilisable ou Ziploc pour qu'il puisse l'amener à la maison à la fin de la journée. Il pourra ainsi le remettre avant d'entrer dans l'école le matin suivant (nous lui en donnerons un propre dès son arrivée en classe).
- Tel que mentionné plus haut, l'enseignant(e) lui en remettra deux nouveaux par jour.

Service de garde



Retour ou arrivée de votre enfant le midi au service de garde ou au service du dîner

Si votre enfant est inscrit au service de garde ou au service de dîner et qu'il revient pendant la période du dîner (exemple : retour d'un rendez-vous), nous vous demandons :

1. De vous rendre à la porte de la cour et de bien aviser l'adulte responsable de votre enfant de son retour.
2. Pour les enfants qui dînent à la maison, nous vous rappelons que la surveillance dans la cour **débute à 12h50**.

Le tout dans le but de bien encadrer le retour de votre enfant ainsi que la sécurité de tous.

Vêtements de rechange

Nous aimerions rappeler aux parents d'élèves du préscolaire et de 1ère année qu'il est important que votre enfant ait à l'école un pantalon, des bas, et une petite culotte de rechange au cas où il n'aurait pas le temps de se rendre aux toilettes.



© Can Stock Photo

Mois de la nutrition

Dans le cadre du mois de la nutrition, prenez soin de mettre de bons aliments dans la boîte à lunch de votre enfant.

De plus, il est très important, au niveau de l'hygiène de nettoyer la boîte à lunch et les autres contenants réutilisables de vos enfants chaque jour et ce, avec de l'eau chaude et du savon !



MODIFICATION : l'heure avancée de l'Est

Dimanche le 14 mars à 2h00 du matin, il serait important de remettre les pendules à l'heure, en avançant l'heure d'une heure!

Changement d'adresse et/ou de téléphone



N'oubliez pas d'aviser la secrétaire de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone en appelant au 514-736-8120 poste 8507.



Semaine du français

Diverses activités auront lieu dans les classes pour promouvoir le français durant la semaine du 13 au 21 mars.



En cas d'absence...

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence ou de retard motivé de votre enfant, il est important d'aviser l'école avant 7h45 le matin ou avant 12h55 l'après-midi. Vous pouvez laisser votre message au poste 8508 (secrétariat) ou nous écrire un courriel.

Merci de votre collaboration!



Bulletins

Nous avons reçu l'information du ministère de l'Éducation concernant les pondérations des deux étapes. La première comptera pour 35 % de l'année alors que la seconde aura une pondération de 65 %.

Dates à retenir

17 mars: Conseil d'établissement

18 mars: Soirée rencontre de parents

19 mars: Journée pédagogique

